

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 février 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

063-02-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

064-02-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 5.1 Activité de financement au profit d'Oasis santé mentale Granby et région
- 5.2 Remplacement d'un conseiller au sein du comité de circulation et de sécurité publique
- 5.3 Remplacement d'un conseiller au sein du comité consultatif d'urbanisme
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 500 000 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2023
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 1912 décrétant l'augmentation du fonds de roulement à 2 000 000 \$
- 6.3.2 Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 1913 décrétant la création d'une réserve financière (Fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du lac Davignon
- 6.3.3 Club PiCo - Autorisation d'adhésion au regroupement d'assurance des OSBL de l'UMQ
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1914 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2022-152 / 131 rue Spring
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2022-160 / 229 rue Breault
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2023-002 / 136 rue Principale
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'un inhibiteur de corrosion et séquestrant à base de polyphosphate de zinc dispersif
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi
- 10.2 Aide financière - Espace Vivant / Living Room
- 10.3 Aide financière - Jardin communautaire écologique de Cowansville
- 10.4 Aide financière - Centre National de Cyclisme de Bromont (Programme Cycliste averti)
- 10.5 Reconnaissance des organismes et partenaires
- 10.6 Proclamation de la « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive » le 13 mars
- 10.7 Certification collectivité VÉLOSYPATHIQUE
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Embauche de deux pompiers recrues - Service de sécurité incendie
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 15 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

065-02-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

066-02-2023

Activité de financement au profit d'Oasis santé mentale Granby et région

Considérant qu'Oasis santé mentale Granby et région est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville;

Considérant que cet organisme vient en aide aux proches de personnes atteintes de troubles de santé mentale et dessert le territoire de Cowansville;

Considérant que madame Sylvie Beauregard, mairesse de Cowansville, est marraine de l'événement;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 1 000 \$ pour l'achat de 10 billets pour la participation de membres du conseil municipal à un brunch bénéfique, au profit d'Oasis santé mentale Granby et région, qui aura lieu au pavillon corporatif du Zoo de Granby le dimanche 30 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

067-02-2023

Remplacement d'un conseiller au sein du comité de circulation et de sécurité publique

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 22 novembre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 550-11-2021 afin de procéder à la nomination des conseillers aux divers comités et représentations externes;

Considérant que cette résolution nommait M. Stéphane Lussier afin qu'il siège au sein du comité de circulation et de sécurité publique à titre de membre du conseil municipal, en conformité avec les dispositions du *Règlement numéro 1805 sur la constitution et le fonctionnement du comité de circulation et de sécurité publique*;

Considérant que le conseil désire procéder au remplacement de M. Stéphane Lussier afin de nommer M. Yvon Pepin à titre de membre du conseil municipal au sein dudit comité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De remplacer M. Stéphane Lussier au sein du comité de circulation et de sécurité publique par M. Yvon Pepin, et ce, à compter du 21 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

068-02-2023

Remplacement d'un conseiller au sein du comité consultatif d'urbanisme

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 22 novembre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 550-11-2021 afin de procéder à la nomination des conseillers aux divers comités et représentations externes;

Considérant que cette résolution nommait M. Yvon Pepin à titre de vice-président au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ce, suivant les dispositions du *Règlement numéro 1598 constituant un comité consultatif d'urbanisme*;

Considérant que le conseil désire procéder au remplacement de M. Yvon Pepin afin de nommer M. Stéphane Lussier à titre de vice-président au sein dudit comité;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De remplacer M. Yvon Pepin à titre de vice-président au sein du comité consultatif d'urbanisme par M. Stéphane Lussier, et ce, à compter du 21 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

069-02-2023

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 500 000 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2023

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Cowansville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 500 000 \$ qui sera réalisé le 9 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1897	3 250 000 \$
1897	700 000 \$
1819	54 815 \$
1903	270 256 \$
1891	208 778 \$
1867	16 151 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1897, 1819, 1903, 1891 et 1867, la Ville de Cowansville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De financer par obligations les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
 SUCCURSALE 04021
 1761, RUE DU SUD
 COWANSVILLE, QC
 J2K 3G8

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Cowansville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1897, 1819, 1903, 1891 et 1867 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Greffe et affaires juridiques

N.M.

Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 1912 décrétant l'augmentation du fonds de roulement à 2 000 000 \$

La greffière dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1912 décrétant l'augmentation du fonds de roulement à 2 000 000 \$, et ce, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

N.M.

Dépôt du certificat de la greffière attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement numéro 1913 décrétant la création d'une réserve financière (Fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du lac Davignon

La greffière dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1913 décrétant la création d'une réserve financière (Fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du lac Davignon, et ce, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

070-02-2023

Club PiCo - Autorisation d'adhésion au regroupement d'assurance des OSBL de l'UMQ

Considérant que des organismes sans but lucratif (OSBL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

Considérant que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OSBL;

Considérant que, le 15 septembre 2022, le conseil d'administration de l'UMQ a approuvé un contrat avec BFL Canada pour la période 2022-2027 afin d'offrir une couverture complète en assurance de dommages aux OSBL locaux de partout au Québec qui participent au regroupement de l'Union;

Considérant que l'OSBL Club PiCo oeuvre sur le territoire de la Ville de Cowansville et souhaite adhérer au regroupement d'assurance des OSBL de l'UMQ;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'OSBL Club PiCo (OSBL-204014), dont l'adresse principale se situe au 13-175 rue des Marguerites, à Cowansville, à faire la demande d'adhésion au regroupement d'assurance des OSBL de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

071-02-2023

Adoption du règlement numéro 1914 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$

Considérant que la Ville de Cowansville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19);

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 février 2023 sous la résolution numéro 038-02-2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet le financement de dépenses en immobilisations;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1914 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

072-02-2023

Demande de dérogation mineure 2022-152 / 131 rue Spring

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 1^{er} décembre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2022-152 / 131 rue Spring » datés du 1^{er} décembre 2022 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 19 janvier 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure 2022-152 relative à la propriété sise au 131 rue Spring, lot 3 357 402 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la marge de recul latérale minimale soit de 0,76 mètre pour le bâtiment accessoire alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 1,0 mètre minimum.

RAISONS DU REFUS : La demande est irrecevable, car la remise a été construite sans permis.

Adoptée à l'unanimité

073-02-2023

Demande de dérogation mineure 2022-160 / 229 rue Breault

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 12 janvier 2023;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme considère que le requérant peut réaliser une construction conforme à la réglementation en vigueur, et que la présente demande pourrait constituer un précédent;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2022-160 / 229 rue Breault » datés du 12 janvier 2023 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 19 janvier 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De refuser la demande de dérogation mineure 2022-160 relative à la propriété sise au 229 rue Breault, lot 3 798 383 du cadastre du Québec, de manière à permettre que le type de construction du bâtiment accessoire secondaire projeté dans une zone à vocation principale résidentielle soit de type conteneur alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit qu'il est permis uniquement en zone industrielle.

Adoptée à l'unanimité

074-02-2023

Demande d'approbation de PIIA 2023-002 / 136 rue Principale

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 février 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-002 / 136 rue Principale », datés du 2 février 2023 et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-002 relative à la propriété sise au 136 rue Principale, lot 3 355 825 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'un affichage en vinyle autocollant dans la vitrine pour identifier le nouveau restaurant comptoir santé Cyn Cuisine, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

075-02-2023

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'un inhibiteur de corrosion et séquestrant à base de polyphosphate de zinc dispersif

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'un inhibiteur de corrosion et séquestrant à base de polyphosphate de zinc dispersif (appel d'offres no 02-INF-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Environor Canada Inc.	84 633.10 \$

Considérant qu'après analyse, la soumission s'est avérée conforme aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture et la livraison d'un inhibiteur de corrosion et séquestrant à base de polyphosphate de zinc dispersif (appel d'offres no 02-INF-P-23) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Environor Canada Inc., pour un montant total de 84 633.10 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration générale selon les unités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

076-02-2023

Aide financière - Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi

Considérant que l'Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM) est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le camp de jour de l'APPHBM dessert une clientèle âgée de 12 à 21 ans ayant des déficiences intellectuelles et/ou physiques, un service unique à Cowansville;

Considérant que la Ville soutient la démarche de l'APPHBM depuis 2015;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder à l'Association de parents de personnes handicapées de Brome-Missisquoi (APPHBM) une aide financière de 10 500 \$ pour leur camp de jour spécialisé pour les jeunes de 12 à 21 ans ayant des déficiences intellectuelles et/ou physiques pour l'été 2023.

Adoptée à l'unanimité

077-02-2023

Aide financière - Espace Vivant / Living Room

Considérant que Espace Vivant / Living room est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que Espace Vivant / Living room a comme mission d'offrir des services volontaires et bilingues d'hébergement temporaire pour les jeunes de 12 à 17 ans vivant des difficultés personnelles, familiales, scolaires et/ou sociales;

Considérant que la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder, à Espace Vivant / Living room, une aide financière de 5 000 \$ pour 2023 en soutien au fonctionnement de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

078-02-2023

Aide financière - Jardin communautaire écologique de Cowansville

Considérant que les Jardins communautaires écologiques de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que l'organisme promeut les saines habitudes de vie en facilitant l'accès à plusieurs citoyens à une bonne alimentation;

Considérant la demande déposée par l'organisme au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant qu'un agrandissement des jardins communautaires utilisé par l'organisme est prévu en 2023 et que la Ville de Cowansville procédera à l'exécution d'une partie desdits travaux;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder, au Jardin communautaire écologique de Cowansville, une aide financière de 3 000 \$ pour la saison 2023, soit 1 000 \$ en soutien au fonctionnement à l'organisme et de 2 000 \$ pour l'aménagement des nouveaux jardins prévus en 2023.

Adoptée à l'unanimité

079-02-2023

Aide financière - Centre National de Cyclisme de Bromont (Programme Cycliste averti)

Considérant que la ville souhaite promouvoir les saines habitudes de vie et encourager le transport actif sur le territoire;

Considérant qu'en 2023 les écoles Ste-Thérèse, Curé-A.-Petit et Heroes' Memorial de Cowansville participent au programme Cycliste Averti de Vélo Québec;

Considérant que le Centre National de Cyclisme de Bromont offre le programme au sein des écoles de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer une aide financière au Centre National de Cyclisme de Bromont de 5 000 \$ afin de permettre aux écoles de Cowansville inscrites au programme Cycliste averti pour 2023 d'y participer gratuitement.

Adoptée à l'unanimité

080-02-2023

Reconnaissance des organismes et partenaires

Considérant que des organismes et partenaires ont déposé une demande de reconnaissance à la Ville;

Considérant que le comité d'analyse s'est rencontré le 17 janvier 2023 pour évaluer ces demandes;

Considérant que le comité recommande de reconnaître l'organisme suivant:

- Club PiCo

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De reconnaître l'organisme suivant:

- Club PiCo

Le tout conformément à la *Politique de reconnaissance des partenaires et organismes de la Ville de Cowansville*.

Adoptée à l'unanimité

081-02-2023

Proclamation de la « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive » le 13 mars

Considérant qu'un projet de loi a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 5 avril 2022 proclamant le 13 mars « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive »;

Considérant que plusieurs actions municipales ont un effet positif sur la santé mentale des citoyens et des citoyennes;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

De proclamer le 13 mars « Journée nationale de promotion de la santé mentale positive ».

Adoptée à l'unanimité

082-02-2023

Certification collectivité VÉLOSYMPATHIQUE

Considérant que dans le cadre de la politique sur les saines habitudes de vie le conseil municipal s'est donné comme objectif d'encourager un mode de vie physiquement actif;

Considérant que Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au mouvement VÉLOSYMPATHIQUE;

Considérant que le programme de certification VÉLOSYMPATHIQUE permet de mettre en valeur nos réalisations tout en nous permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à entreprendre le processus de certification VÉLOSYMPATHIQUE.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

083-02-2023

Embauche de deux pompiers recrues - Service de sécurité incendie

Considérant les récents départs de pompiers au Service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de ceux-ci afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques incendie ainsi que les besoins opérationnels du Service;

Considérant que les entrevues, les tests d'aptitudes physiques et les tests psychométriques ont été effectués suite à la parution d'une offre d'emploi;

Considérant que les candidats détiennent la formation requise;

Considérant que tel que prévu à l'entente de travail en vigueur, les candidats sont assujettis à une période de probation et sont rémunérés selon la grille des salaires de ladite entente;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de deux pompiers recrues au Service de sécurité incendie, à savoir M. Yoann Caza à compter du 21 février 2023, assujetti à une période de probation de 12 mois et M. Anthony Domingues-Rodrigues à compter du 22 février 2023, assujetti à une période de probation de 12 mois, le tout conformément à l'entente de travail en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est du 2 février 2023;
- Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

084-02-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.